



COMMUNE DE SAINT-NIC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

### **Nombre de conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12

**Date de convocation** : 13 décembre 2023

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel CAPITAINE, Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Hervé GUILLOU, Marie-Thérèse NEDELEC, Fabrice LE BERRE.

**Excusés** : M. Marc BALAYER (Pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-T. NEDELEC), M. Baptiste DANION (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à H. GUILLOU), M. Gilles MOLAC.

**Secrétaire de séance** : Emmanuel CAPITAINE

### **DB2023-47**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose que le projet de réhabilitation de la maison située 4 Impasse Navarou à Saint-Nic en deux logements, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, à 233 670,00 € HT soit 280 404,00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (HT)	Taux
<b>Financements publics</b>	DETR (Etat)	116 835,00 €	50,00 %
<b>Auto-financement</b>		116 835,00 €	50,00 %
	<b>Total HT</b>	233 670,00 €	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 233 670,00 € HT soit 280 404,00 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR.

Pour extrait certifié conforme à l'original  
La Maire,

Annie KERHASCOËT